



Groupement pour la protection de Carouge

bulletin d'information

Notre site internet: www.leboulet.ch *Le Boulet est sur Facebook*

Fondé en 1975, Le Boulet est une Association qui se voue à la protection du cadre de vie, principalement urbanistique et architectural de la ville de Carouge et des régions avoisinantes. Précurseur, le Boulet a suscité un plan de site, la création d'un musée communal et de multiples actions de sauvegarde.

C.P. 1443 - 1227 Carouge — Mars 2021 n° 01/21 tirage 300 exemplaires Messagerie: info@leboulet.ch

CLICK AND COLLECT !

En ces temps de pandémie de nouveaux réflexes et de nouveaux comportements se sont invités. Désormais à défaut de chalandise, tout un chacun se voit offrir, quasi sans délai, l'objet de son attente par un simple click de souris sur son ordinateur. Tout arrive dans le creux de la main!

Dès lors, il n'est guère étonnant que notre notion du temps s'en trouve bouleversée avec les inquiétudes qui accompagnent une vision parfois bien improbable de notre futur. D'où dans les domaines les plus sensibles, et en toute logique, un postulat d'Urgence s'impose.

Urgence dans la prévention sanitaire, Urgence dans les vaccinations, Urgence dans la reprise économique, enfin Urgence climatique.

Mais le temps est insondable: aucune feuille de route ni aucune projection précise ne peuvent hélas répondre avec exactitude à toutes ces lignes de conduite. On le voit même avec les Accords de Paris sur le climat, dont les objectifs nécessitent une réactualisation quasi permanente.

Le temps devient ainsi un enjeu crucial, mais bien difficile à maîtriser. Ceci par défaut d'anticipation plus précise et par absence de recul. N'oublions pas que le terme même d'Urgence reste étroitement associé à la notion de catastrophe, qu'il s'agisse d'un incendie à éteindre ou d'un service hospitalier. Dans l'urgence, il s'agit de foncer en appliquant des protocoles établis; mais comment faire si des incertitudes subsistent dans un cadre incertain et non accepté ?

Aujourd'hui, c'est dans un monde piégé par le temps et en attente de réponses sécurisantes que les questions se posent lors de la prise de mesures d'urgence. Quelle est la garantie de leur validité et l'assurance de leur effet, si possible dans un terme aussi proche que possible ? Pour cela rappelons-nous que l'Urgence ne saurait écartier l'art de savoir œuvrer en bonne intelligence, surtout lorsque ces mesures sont prises par une autorité politique, car dans nos démocraties, c'est la tradition du dialogue qui doit permettre de construire l'ordre des décisions.

A l'heure où beaucoup de mesures sont engagées ou appelées à être prises dans l'urgence, il faudra ne pas perdre de vue un bon sens à la hauteur des vertus cardinales qui ont construit nos sociétés. Mais, avec les réseaux sociaux, où certains cherchent à alarmer et à imposer une vision complotiste ou encore à bâtir un fascisme du futur, nous devons savoir raison garder.

Plus que jamais une dose de bon sens et de sérénité se révèle nécessaire, comme ce fut le cas lorsque nos ancêtres ont eu, eux aussi, à affronter des crises majeures.

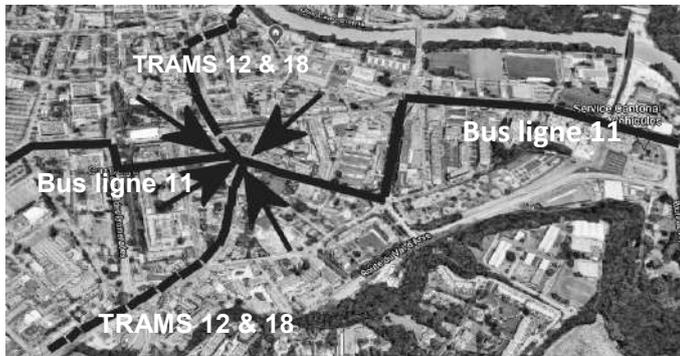
MENACE SUR LA RUE DU COLLEGE

Nous avons déjà évoqué dans nos précédents bulletins le lancinant problème du rapide accroissement démographique de notre agglomération et de l'explosion des besoins de mobilité.

Cette évolution est clairement visible dans des secteurs comme celui du Rondeau ou encore à la rue de la Fontenette, où les embouteillages sont quasi quotidiens.

Les récentes informations apportées au niveau communal par le Département cantonal du territoire et les Transports publics genevois ne sont pas de nature à nous rassurer.

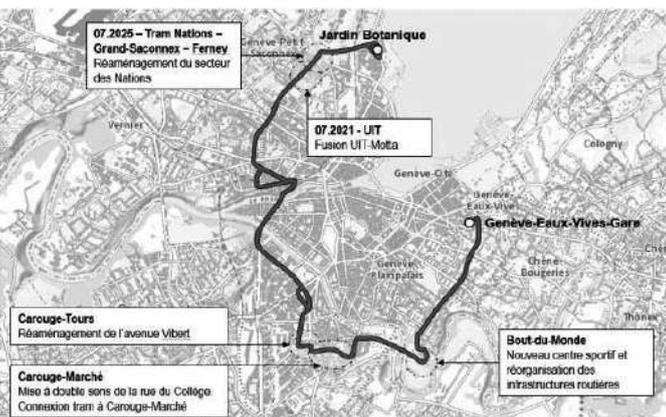
C'est en effet un projet de croisement avec ligne ferroviaire (tram) et ligne de bus qui est envisagé au centre de notre périmètre historique.



Croisement au carrefour rue Ancienne / Collège-Moraines

A raison d'une desserte pour les lignes de trams 12 & 18 d'une part et pour les lignes de bus 11 et 21 avec une fréquence horaire future de 7,5 minutes dans chaque sens, on peut s'attendre au bas de la rue Ancienne, à un passage alterné toutes les trois ou quatre minutes d'un convoi.

Pour comprendre cette situation, il est utile de considérer le parcours de la ligne de bus 11 qui forme une ceinture d'agglomération et qui, à ce



Parcours de la ligne 11

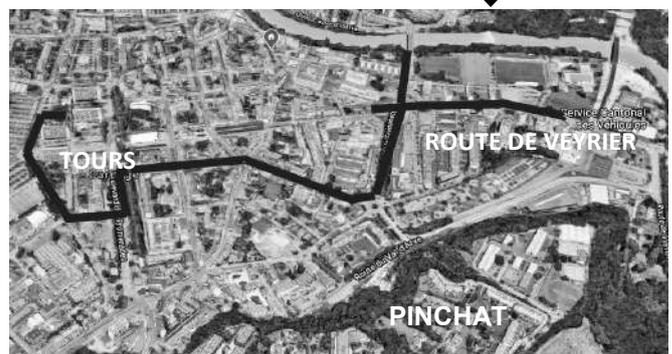
titre, va desservir un bassin de population comportant plusieurs dizaines de milliers d'habitants.



Par ailleurs, et comme nous avons eu l'occasion de le relever à plusieurs reprises, le trafic ferroviaire des lignes de trams 12 et 18 est appelé à s'accroître au cours des années à venir sous la pression démographique des nouveaux quartiers construits sur les communes voisines de Lancy et de Plan-les-Ouates notamment. Notre récente pétition demandant l'étude d'une variante de voie de délestage du tram ayant été écartée pour le moment par les autorités cantonales, la situation va se dégrader

Actuellement, le Département du territoire a planifié un croisement de ces lignes de transports publics au cœur de Carouge et cherche à accélérer la mise en place d'une voie de bus à double sens à la rue du Collège. On invoque à ce sujet l'urgence de réaliser sur ce tracé des travaux du réseau de chauffage à distance (CAD) pour partie déjà achevé dans le cadre de la récente réfection de la route de Veyrier.

Réseau CAD prévu



L'an passé, le Conseiller administratif responsable de l'urbanisme avait déjà saisi le Conseil municipal d'une demande de crédit d'étude portant sur la réfection des rues de la Fontenette et des Moraines dans la perspective d'y enterrer des conduites du réseau CAD.

Cette année, une proposition de mise à double sens pour un passage de bus refait surface. Mais la question de fond reste entière. Pourquoi vouloir faire passer un croisement de lignes structurantes pour le trafic de transports public interurbain à travers le cœur de notre Commune? Cela résulte d'une absence de vision d'ensemble. Dans tous les autres Centres



historiques ce sont des circuits d'évitement qui sont envisagés. Dans le cadre des consultations menées pour la révision de notre plan directeur communal il y a une année, nous avons déjà formulé nos observations et fait des propositions.

Mais cela semble bien être resté lettre morte. Le résultat c'est qu'aujourd'hui on semble toujours, sous des prétextes divers, persister à vouloir transformer nos rues en corridors à transports publics, quitte à négliger la présence d'une école, d'un home pour personnes âgées, de terrasses et d'une Migros de quartier.

BRANLE-BAS DE PARKINGS

Ce sont vingt-deux places de parkings qui ont été réquisitionnées à la fin du mois de février face à la Clinique de Carouge à l'avenue Cardinal-Mermillod. A usage exclusif de dépose-minute pour des citoyens motorisés venant se faire vacciner à ce centre de vaccination anti-Covid. Ceci 7 jours sur 7 et jusqu'au 31 janvier 2022 !

Cette mesure prise d'autorité par le Conseil d'Etat interpelle. Alors que l'on trouve deux parkings souterrains à proximité immédiate et qu'un arrêt de trams et de bus est à une enjambée, on se demande si une telle mesure n'a pas été prise à la légère. Quatre cases pour handicapés auraient pu faire l'affaire sans mobiliser tout un tronçon de rue. Les commerces et habitants riverains sont inquiets d'une décision aussi abrupte et qui les prive d'accès en supprimant sept places d'horodateurs, deux places de livraison et treize places bleues. Entre une politique municipale qui aspire à promouvoir le maintien du petit commerce et des décisions prises au pied levé et d'autorité par le canton, il y a deux mondes !



LE BOULET : UNE RETROSPECTIVE (1)

Cher lecteur, peut-être vous êtes vous interrogé sur les origines et le parcours d'une Association telle que la nôtre? Et ceci sans avoir nécessairement toutes les réponses souhaitées sur son parcours et sur son rôle joué dans notre Commune. Afin d'y répondre, du moins pour partie, nous avons décidé de faire paraître, cette année, divers articles propres à dresser une petite rétrospective.

C'est au mois de mars 1975, que plusieurs habitants de Carouge décident de créer une association de sauvegarde. Alertés par des vagues de démolition entreprises à l'époque, ses cinq fondateurs, bientôt rejoints par un sixième, font paraître un premier bulletin sous la forme d'un pamphlet qui fustige le comportement des instances chargées alors de la protection du Vieux-Carouge. Le nom de Boulet est choisi en rappel d'un tir d'artillerie autrichien visant Carouge le 28 juin 1815 et de la plaque commémorative dès lors apposée au no 2 de la rue St-Joseph .

Parmi les attentes figurent la demande de réaliser un inventaire des immeubles et d'établir un plan de protection ainsi que la création d'un musée. S'y ajoute une demande de sauvegarder l'Auberge du Cheval-Blanc, promise à une démolition et de ne plus poursuivre une politique de protection des seules façades – de l'empaillage – négligeant la protection des intérieurs. Prémonitoire, le bulletin souhaite aussi obtenir « des rues plus sûres, moins bruyantes où l'on puisse aller à pied, en vélo, sans risque ; où l'auto soit tolérée (au pas) et non plus exclusive. Nous devons refuser d'accepter que les trottoirs diminuent de largeur ».

Dès la création du Boulet, son premier président était Jean Guillermin. Au sein du premier Comité figuraient des habitants riverains de l'îlot de la rue Ancienne bordant l'école de Jacques-Dalphin où un projet de salle de gymnastique, finalement abandonné, était prévu par les Autorités communales en emprise sur les jardins. On comptait également deux jeunes architectes auteurs d'une exposition présentée à Zurich, puis à Carouge, sur les problèmes des vieilles villes à l'exemple de Carouge. Il faut savoir que l'année 1975, consacrée Année Européenne de patrimoine, avait marqué les esprits à l'époque.

Au mois d'avril 1976 paraît un second bulletin de douze pages qui met l'accent sur le Carouge qui disparaît et sur la nécessité de disposer d'un inventaire scientifique. Le Boulet vient alors d'adhérer à une Fédération franco-italo-suisse des quartiers anciens « Civitas Nostra ». Notre groupement commence également à suivre sur la Feuille d'Avis Officielle les diverses requêtes en autorisation de construire déposées dans le Vieux-Carouge.



"Le Boulet" est une association typiquement carougeoise, elle rassemble tous ceux qui sont décidés à oeuvrer pour le bien et l'avenir du Vieux-Carouge et des zones environnantes, cela dans un forum ouvert et permanent.

Ce groupement refuse les obédiences et il n'est pas un parti politique; il est ouvert à toutes les tendances sans distinction.

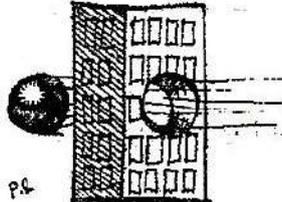
Il a pour objectif d'assurer un travail d'information et d'agir en vue des buts qu'il entend défendre.

En se proposant d'établir aussi une tribune libre, il ne craint pas les opinions diverses mais son but n'est pas la polémique; chacun peut s'y exprimer et c'est à ce titre qu'aujourd'hui nous diffusons le pamphlet suivant donnant matière à réflexion.

Pour le comité :
J. Guillermin

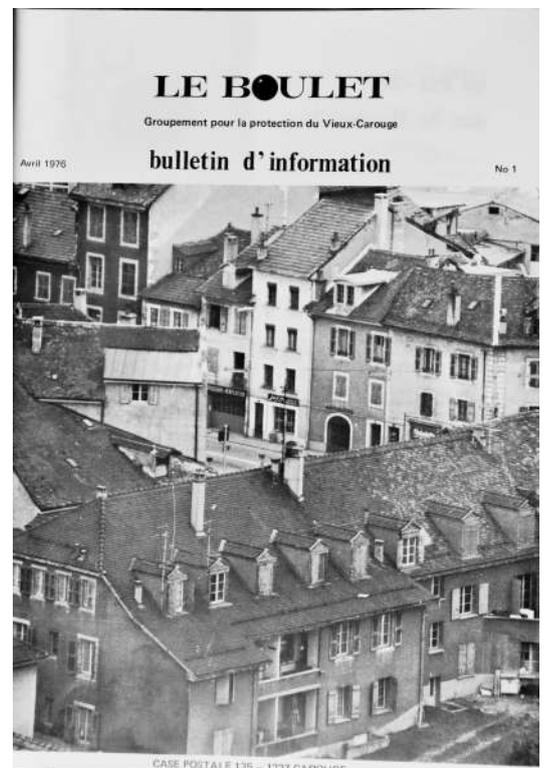


Notre première intervention auprès du Département des travaux publics vise à s'opposer à la démolition de l'un des plus anciens bâtiments de Carouge, l'ancien hôtel de l'Ecu de Savoie (actuel Centre musical). En mai 1976, le Boulet déposera avec deux Associations de sauvegarde une pétition à ce propos auprès du Grand Conseil. Une opposition va également être déposée à la démolition de la maison Trémège au no 22 de la rue de la Filature. En 1977, le Boulet réunit 1380 signatures pour contester une délibération municipale qui refusait un rachat par la Commune de l'ancien hôtel de l'Ecu de Savoie à la Fondation du Vieux-Carouge. L'affaire fera long feu, compte tenu qu'à l'époque il n'était pas possible de déposer un référendum contestant une délibération négative à l'échelon communal. Suite à cet imbroglio, le Grand-Conseil légiférera pour introduire un droit d'initiative au niveau communal. Les relations avec les Autorités communales et particulièrement avec le Conseil administratif d'alors, qui continue à pratiquer des choix de démolition, sont tendues comme en attestent les petits croquis satiriques qui paraissent dans le Bulletin.



Dès 1977, et sous la présidence de Jacques Raymond, le Boulet édite un bulletin de douze pages trois fois par an. Cette parution est financée notamment grâce aux pavés publicitaires de pas moins de trente-cinq annonceurs de petits commerces, artisans et entrepreneurs carougeois.

La même année entre en vigueur sous l'impulsion du Conseiller d'Etat libéral Jaques Vernet une nouvelle loi cantonale sur la protection des monuments de la nature et des sites (LPMNS). Cette loi prévoit l'octroi de la qualité pour agir aux Associations de sauvegarde oeuvrant par pur but idéal pour la protection des monuments de la nature et des sites. Deux membres fondateurs du Boulet vont pouvoir entrer de plein droit dans la Commission cantonale des monuments, de la nature et des sites (CMNS) et être ainsi désignés au sein de la Commission cantonale du Vieux-Carouge (CVC) qui préavise les dossiers à l'époque. La même année, la création pour la première fois d'un Service cantonal des monuments et des sites sera confiée à un jeune architecte carougeois très engagé dans la protection du patrimoine (Pierre Baertschi). Ces décisions vont contribuer à marquer fortement l'évolution de la protection du Vieux-Carouge. En effet, on assiste dès lors à un tournant de la politique de protection qui se transformera, notamment au début de la décennie suivante, avec l'abandon de plusieurs projets de démolitions (ancien hôtel de l'Ecu de Savoie, ancienne auberge du Cheval-Blanc et maison Trémège notamment). En 1982 un plan de site novateur va pouvoir être adopté. (à suivre.)

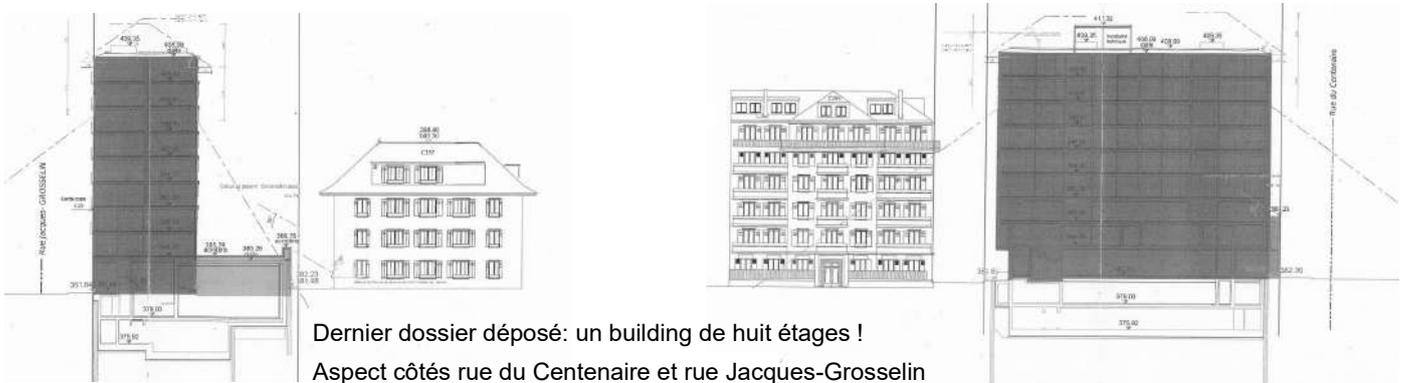


UN BUILDING DANS UN MOUCHOIR DE POCHE

Depuis 2016 le projet de démolition de la chapelle évangélique de la rue du Centenaire revient dans l'actualité.

Malgré l'action conjointe du Boulet et de Patrimoine Suisse qui ont demandé l'inscription à l'inventaire de la petite chapelle existante, une décision a été rendue le 9 juin 2020 par la Chambre administrative de la Cour de Justice, cassant la demande de protection. Dans l'argumentaire de cette prise de position figure le fait que les avis émis par les Services administratifs de l'Etat puis de la Commune seraient entrés en matière pour une démolition. A ce propos on ne s'étonnera guère du fait que lors de l'établissement du préavis communal, au mois de décembre 2016, seuls avaient été auditionnés la paroisse et son architecte, sans prendre la peine de convoquer les Associations de sauvegarde. Cette attitude de bienveillance à l'égard d'un projet de démolition s'est ensuite confirmée par des préavis émis par le responsable de l'Urbanisme carougeois, lors de la précédente législature, dans le cadre du dépôt d'une requête préalable.

Alertés par ces velléités de démolition, les habitants riverains se sont mobilisés à deux reprises en 2018 puis en 2020 en déposant des pétitions à l'adresse du Conseil municipal. La première requête a été écartée à une voix près alors que la seconde pétition a été accueillie favorablement avec invitation au Conseil administratif de prendre contact avec le Département du territoire et son chef Antonio Hodgers en vue de sauvegarder la chapelle. On attend la suite.



LE BOULET EN CONFINEMENT 2021

Au vu de la situation sanitaire incertaine de ce printemps, votre Comité envisage la tenue cette année de notre prochaine Assemblée Générale ordinaire dès qu'une telle possibilité sera envisageable en présentiel.



Si la situation ne devait pas s'améliorer au terme de l'été, la tenue d'une Assemblée par vote effectué par correspondance pourrait de nouveau avoir lieu.

Compte tenu du fonctionnement réduit de nos activités cette année, des visites et conférences n'étant pour le moment pas rendues possibles, il a été décidé de fixer un montant de cotisation 2021 exceptionnellement réduit à CHF 15.- (au lieu de CHF 25.-) . Ceci permettra à nos membres de recevoir les trois bulletins annuels du Boulet.

Coups d'œil à travers

Carouge



Vue prise en février 2021

A la rue Fontanel, le chantier de construction du nouvel immeuble va de l'avant. Cette future bâtisse fermera les actuelles perspectives visuelles et formera un front de rue. Grâce à nos interventions aucun volume en L de cette construction ne viendra empiéter en retour de volume sur les jardins.



Bois de Pinchat: on se souvient de l'émotion suscitée à l'approche des dernières élections municipales après le dépôt d'un projet municipal d'entretien des bois de Pinchat. Suite aux discussions et recommandations émises, c'est une coupe sélective et très limitée qui a été retenue. En collaboration avec Pro Natura, l'accent de ces travaux d'entretien conduits au cours du mois de février aurait finalement été mis sur le rôle protecteur de la forêt.



Très visible à la place du Marché: un mât TPG chargé à volonté. Des émetteurs et autres boîtiers ont été accrochés peu à peu comme sur un sapin de Noël. L'effet esthétique de l'ensemble est assez dérangeant.

Une conduite bouchée, un réseau de drains oublié sur un terrain glaiseux peuvent créer une mare aux canards, voire une patinoire temporaire. A proximité du pont CEVA les ingénieurs des CFF ont déjà promis de réparer ce fâcheux oubli.

Construits dès 1953, les bâtiments de la Cité Léopard vont disparaître prochainement pour être remplacés par des immeubles de hauts gabarits. Le relogement des habitants actuels touche à sa fin.



PAGE D'HISTOIRE

Eglise Sainte-Croix: des parements en brique

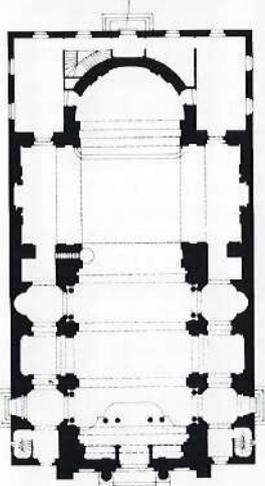
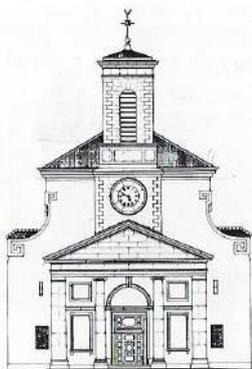
Depuis la parution en 1968 du magistral ouvrage d'André Corboz intitulé *L'invention de Carouge*, on pouvait se demander quel aspect extérieur avait à son origine l'église de Sainte-Croix.

En effet, la construction de l'édifice débute en 1777 sur les plans de l'architecte Guiseppe Piacenza. La pose de pieux en bois va modifier l'avance du chantier, dont seul un tiers de la nef prévue initialement sera finalement réalisé. Le 11 juin 1780, l'édifice est inauguré par Mgr Biord, évêque d'Anancy.

Transformé en Temple décadaire sous la Révolution et l'occupation françaises, l'édifice revient ensuite au culte catholique romain et fait l'objet d'un agrandissement de 1824 à 1827 par l'architecte milanais Luigi Bagutti. Le portique actuel, ainsi que le transept, datent de cette époque. Par la suite, une seconde intervention marquante de l'aspect extérieur a lieu en 1922-1926, conduite par l'architecte Adolphe Guyonnet. C'est de cette époque

que date l'application d'un crépi à gros grains unificateur de l'aspect extérieur du bâtiment. Ce type de crépis, fort en vogue entre les Deux-Guerres, laissait toutefois planer un doute sur l'aspect initial de l'édifice. On supposait en effet que certaines parties, notamment au niveau des arcs-boutants, auraient pu être en briques apparentes à l'origine. Ceci par analogie avec de nombreux édifices monumentaux construits au XVIII^e siècle en Piémont.

Or, lors d'une restauration extérieure conduite en 2002, cette hypothèse a pu être vérifiée par un piquage partiel et localisé en façade de la nef. Les éléments décoratifs se sont en effet révélés être bel et bien en terre cuite. C'est donc très probablement par un souci d'unification qu'ils ont été revêtus par la suite d'une couche de ciment et de crépi.



Chantier de 2002



Motifs des arcs-boutants



Bloc en terre cuite visible

SOUTENEZ NOTRE ACTION:

Cotisation annuelle CHF 25.-

CCP 12-18542-2

Email: info@leboulet.ch